

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM (ci-après « le FCP ») est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'EONIA capitalisé +1% par la sélection de fonds diversifiés sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

La politique de gestion pour atteindre l'objectif défini implique une diversification en termes de stratégies et d'actifs réalisée principalement au travers d'une allocation en OPC spécialisés à objectif de rendement absolu

Stratégie d'investissement

Les stratégies implémentées par les gérants des OPC sélectionnés seront des stratégies actions (0%-60%), de taux (0%-60%), d'arbitrage d'obligations convertibles (0%-40%), d'arbitrage de fusions-acquisitions et de situations spéciales (0%-30%), de global macro (0%-20%) et de trading quantitatif (0%-20%).

Pour chacune des stratégies, les marchés d'intervention seront diversifiés en termes de géographies, de secteurs et de classes d'actifs. Les stratégies seront choisies de manière discrétionnaire en fonction des conditions de marché et des anticipations de l'équipe de gestion sur les différentes classes d'actifs. Pour sélectionner les OPC, l'équipe de gestion mettra en place un certain nombre de filtres qualitatifs et quantitatifs appliqués à l'univers des OPC.

Les OPC retenus feront l'objet d'une due diligence approfondie et devront notamment présenter les caractéristiques suivantes :

- qualité et stabilité des équipes de gestion,
- des performances passées en ligne avec les objectifs de gestion et une évaluation par Longchamp AM de la capacité de l'OPC à limiter les pertes en capital sur les périodes antérieures
- un profil de liquidité que Longchamp AM considèrera en ligne avec celle du FCP,
- un pouvoir de diversification,
- une structure de frais que Longchamp AM considèrera équilibrée, en ligne avec le profil de risque rendement des fonds envisagés

L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé +1%. Cet indicateur est exprimé en euro et tient compte de la capitalisation des intérêts.

Le fonds a vocation à investir essentiellement dans des OPC libellés en Euro.

La gestion cherchera à limiter la volatilité annuelle de la valeur liquidative à un maximum de 6% sur la durée de placement recommandée.

Le FCP s'engage à respecter des fourchettes d'exposition sur l'actif net de 0% à 60% dans des stratégies actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents de toutes capitalisations et de tous les secteurs, et ce via des OPC, avec les contraintes suivantes :

- de 0% à 15% de stratégies actions de pays émergents,
- de 0% à 15% de stratégies actions de petites capitalisations

Le FCP pourra, en complément de la sélection d'OPC effectuée par l'équipe de gestion et pour appuyer leurs thèses d'investissement, détenir, de manière ponctuelle :

- des fonds indiciels cotés (ETF) dans la limite de 20% de son actif net,
- des actions ou des titres de capital de sociétés des Etats membres de l'OCDE et/ou cotées dans des Etats membres de l'OCDE jusqu'à 15% de son actif net,
- des EMTN, Titres Négociables à Moyen Terme (anciennement « BMTN ») et warrants, dans la limite de 35% de son actif net,
- des titres subordonnés de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'OCDE (obligations subordonnées, AT1/CoCos...) dans la limite de 20% de son actif net.

Le cumul des expositions ne pourra pas dépasser 100% de l'actif net.

Le FCP pourra détenir :

- jusqu'à 100 % de son actif net en OPC de droit français ou étranger, dont jusqu'à 30% en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier,

- jusqu'à 100% de titres de créance et instruments du marché monétaire,

- de 0% à 100% en obligations d'Etats des pays de l'OCDE

- de 0% à 20% dans des obligations corporate dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE

- de 0% à 20% dans des obligations convertibles dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE

Le FCP pourra également intervenir sur les dépôts et emprunts d'espèces.

La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 5.

Le FCP pourra être exposé de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

Pour assurer le respect des contraintes de volatilité et faire face à des périodes de crise, l'équipe de gestion peut temporairement modifier partiellement ou plus substantiellement l'exposition du FCP et investir dans des titres du marché monétaire ou obligataire des états de l'OCDE dont le rating sera supérieur ou égal à BBB à l'achat ou en cours de vie.

COMMENTAIRE DE GESTION

1) Revue des marchés pendant l'exercice comptable 2021

L'environnement de marché

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décoller aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégestes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Globalement, 2022 va donc être plus restrictive sur le front de la politique monétaire. Les investisseurs devant donc gérer une incertitude nouvelle qui pourrait générer de la volatilité.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré une performance très positive (MSCI World : +20.14%), avec des disparités importantes en fonction des zones géographiques.

Les actions US ont clôturé en territoire positif (S&P 500 : +27% / Nasdaq : +27%). Si les valeurs technologiques ont porté l'indice, des épisodes de hausses des taux longs ont créé des faiblesses sur le Nasdaq comme en février (-11% entre le 12/02 et le 08/03), en mai (-6.5% entre le 01/05 et le 12/05) ou en septembre (-7.3% entre le 07/09 et le 04/10). Le gros de la performance du S&P 500 a eu lieu entre février et août, période

pendant laquelle l'indice s'est adjugé plus de 21% (7 mois de hausse d'affilée). Les valeurs chinoises, et notamment technologiques, ont souffert d'un environnement réglementaire strict et de la défiance des investisseurs internationaux. L'indice HXC (ADRs chinois cotés aux US) s'est replié de 42.68% en 2021, pesant sur le MSCI Asie-Pacifique qui a lui perdu 3.4%. Au Japon, le Nikkei a également sous-performé (+4.91% en 2021) alors que des titres comme SoftBank (4.2% de l'indice) ou Fast retailing (7.4% de l'indice) ont chuté respectivement de 32% et 29%. A l'inverse, l'indice indien NIFTY 50 (24%) a été soutenu par les secteurs automobiles et industriels. En Europe, le CAC 40 s'est illustré (+29%) porté par le luxe alors que le DAX (+16%) a pâti du poids significatif des valeurs cycliques dans l'indice.

Sur le marché obligataire, les tensions inflationnistes ont amené les banques centrales à communiquer dès le 2nd trimestre sur des réductions des programmes de rachats d'actifs et des hausses de taux. Cela a accentué la progression des taux courts et longs. Aux Etats-Unis, le taux 2-ans a pris 60bps, le 10-ans a fait +59bps en 2021, et le segment 5y30y s'est aplati de 63bps. Même constat au UK (+78bps sur le 10-ans) et en Europe où les 10-ans allemand et italien ont respectivement pris 39bps et 63bps. La prime de risque sur l'Italie s'est ainsi appréciée en amont des élections présidentielles et du retrait du programme PEPP de la BCE.

La hausse des taux souverains n'a pas eu d'incidence sur le marché du crédit où les spreads sont proches des plus bas historiques. Les variations ont également été limitées sur l'année, évoluant dans une fourchette de 11bps (EUR IG) et 22bps (US IG). A titre de comparaison, la moyenne sur 20 ans se situe à respectivement 35bps et 70bps. L'amélioration des fondamentaux, et notamment l'assainissement des bilans des sociétés, explique la solide performance du crédit en 2021.

Sur les devises, le dollar s'est apprécié à mesure que la FED a communiqué sur les hausses de taux à venir ainsi que la réduction des programmes de rachats d'actifs. L'indice DXY (USD vs principales devises mondiales) a pris 6.37% sur l'année. La hausse a été significative face au yen (USD/JPY : +11.5%) et à l'euro (EUR/USD : -7.4%), où les différentiels de taux d'intérêts ont joué pleinement. Les devises émergentes ont été secouées en 2021, la lire turque a chuté face au dollar (USD/TRY de 7.5 en janvier à 13.2 en décembre) avec un pic au-dessus de 18 malgré les interventions successives de la banque centrale turque. La volatilité implicite 3-mois sur la paire a atteint plus de 60% courant décembre.

Les matières premières ont explosé à la hausse, porté par le pétrole (WTI : +58%) sur fond d'une croissance de la demande. La réouverture des économies et le cycle inflationniste a profité aux commodités dans leur ensemble. Des épisodes de pénurie ont par ailleurs soutenu les cours comme sur le gaz ou le charbon. Les métaux (aluminium, cuivre, zinc) ont affiché des performances autour de +30%. Enfin, les métaux précieux comme l'or et l'argent ont, à l'inverse, souffert de la hausse des taux longs US.

2) Revue des décisions de gestion pendant l'exercice comptable 2021

Le Longchamp Absolute Return Fund (LARF) part S a réalisé une performance de +12.96% nette de frais sur l'année écoulée.

Le Longchamp Absolute Return Fund (LARF) part I a réalisé une performance de +12.46% nette de frais sur l'année écoulée.

Le Longchamp Absolute Return Fund (LARF) part A a réalisé une performance de +11.96% nette de frais sur l'année écoulée.

Le fonds a débuté l'année avec une allocation orientée vers les actifs risqués, après la découverte des vaccins contre le covid-19 fin 2020. L'exposition actions & équivalents représentait plus de 50% du portefeuille ce qui a permis au fonds de bénéficier de la hausse des marchés actions en 2021. Courant 2021, nous avons progressivement réduit la voilure, en diminuant le poids des fonds actions globaux pour recentrer la stratégie sur les valeurs décotées (Blackrock MSCI Value, fonds de valeurs minières comme IXIOS Global Mining ou encore holdings cotées comme Exor, Eurazeo et Prosus). Nous avons par ailleurs initié des lignes de produits de dispersion dans un contexte de volatilité encore basse pour profiter de points d'entrée intéressants. La poche

produits structurés a contribué à près du tiers de la performance du LARF en 2021, tirée par les worst-of et le fonds Longchamp Autocall. Enfin, au 4^{ème} trimestre, le fonds a investi sur la Chine après une performance relative catastrophique en 2021.

3) Utilisation des instruments financiers et placement collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier

Le 20 janvier 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a augmenté une position dans un fonds également géré par la société, le Longchamp Autocall Fund à hauteur de 1.8% de son actif net. Le 2 juillet 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a renforcé sa position dans un fonds également géré par la société, le Longchamp Autocall Fund à hauteur de 1.9% de son actif net. Le 21 juillet 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a augmenté sa position dans ce fonds à hauteur de 2.1% de son actif net. Le 4 novembre 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a vendu une position dans un fonds également géré par la société, le Longchamp Dalton Japan Long Only à hauteur de 0.45% de son actif net. Le 4 novembre 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a vendu une position dans un fonds également géré par la société, le Longchamp Solferino Credit Fund à hauteur de 0.75% de son actif net. Le 4 novembre 2021, le FCP Longchamp Absolute Return Fund (le « FCP ») a vendu une position dans un fonds également géré par la société, le Longchamp Autocall Fund à hauteur de 0.45% de son actif net.

4) Frais de gestion variables

Le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

A compter du 03 janvier 2022, l'indicateur de référence EONIA capitalisé +1% est remplacé par l'€STR+8.5 bps capitalisé +1%.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Les guidelines ESMA définissent la période de référence comme « la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Afin de rester en ligne avec sa méthodologie de calcul des commissions de surperformances mise en place à la création de l'OPC, le fonds n'applique pas de réinitialisation du mécanisme de compensation de la sous-performance passé. En conséquence, cela signifie que les sous-performances seront prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance sans limite dans le temps. Cette approche, plus stricte que celle

définie par l'ESMA et qui autorise la réinitialisation du mécanisme de compensation de la sous-performance passée au bout de 5 ans, reste à l'avantage des porteurs de l'OPC.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois. La nouvelle période d'observation commencera au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, mais une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de XX% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice.

Illustration

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts du Fonds	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur / sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation				-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de référence sur la période d'observation				1%	1%
Sur / sous performance cumulée				-2%	1%
Prélèvement d'une commission ?	Oui	Non car la performance du Fonds est négative, bien	Non car le fonds a sous-performé l'indice de référence (et est	Non car le Fonds est en sous-performance	Oui

		qu'il ait surperformé l'indice de référence	de plus en performance négative sur l'exercice)	sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3	
Début d'une nouvelle période d'observation ?	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6
NB : Pour faciliter la compréhension de l'exemple, nous avons indiqué ici en pourcentage les performances du Fonds et de l'indice de référence. Dans les faits, les sur/sous performances seront mesurées en montant, par différence entre l'actif net du Fonds et celui d'un fonds fictif tel que décrit dans la méthodologie ci-dessus					

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, il a été prélevé 225 446.86€ de frais variables liés à la performance du Longchamp Absolute Return Fund.

5) Mise à jour du prospectus

Durant l'année 2020, Longchamp Asset Management (« Longchamp AM ») a procédé à la mise à jour du prospectus du LARF.

Le SRRI du fonds é été relevé de 3 à 4. Le prospectus a également été mis à jour avec la réglementation SFDR (la Société de Gestion n'a pas classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR). L'indicateur de référence Eonia capitalisé +1% a été remplacé par l'€STR +8.5 bps capitalisé +1%. Le prospectus a également été mis à jour avec le règlement Taxonomie. La méthodologie de calcul des frais de performance a elle aussi été clarifiée en fonction des nouvelles directives ESMA.

6) Critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance

Longchamp AM ne tient pas compte des critères environnementaux, et de qualité de gouvernance (ESG).

Information complémentaire

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2021

LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre du respect de son obligation de « Best Selection », la société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier l'article 314-75 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

La sélection des intermédiaires se fera en toute indépendance par la société de gestion en fonction des prix pratiqués et de la qualité des prestataires. La société de gestion s'interdit de passer ses ordres auprès d'un seul intermédiaire.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice. Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.

Evènements intervenus au cours de la période

26/10/2021 Caractéristiques de gestion : Ajout d'une précision sur la fourchette d'exposition aux actions limitée à 15%

26/10/2021 Caractéristiques parts (hors frais) : Ajustement du paragraphe relatif aux modalités de souscription et de rachat

26/10/2021 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du prospectus au regard des dispositions du règlement européen(UE) 2019/2088 dit SFDR . Le fonds relève de l'article 6

26/10/2021 Changement de SRRI : Modification du SRRI



LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT
30, rue Galilée
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Instruments financiers structurés valorisés par les émetteurs :

Les instruments financiers structurés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix de ces instruments sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LONGCHAMP ABSOLUTE RETURN FUND

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	21 324 864,82	19 704 306,31
Actions et valeurs assimilées	2 409 761,96	3 324 650,17
Négo-ciées sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	1 997 202,18	3 324 650,17
Non négo-ciées sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	412 559,78	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 480 573,81	3 655 391,05
Négo-ciées sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	5 480 573,81	3 655 391,05
Non négo-ciées sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo-ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	13 434 529,05	12 724 265,09
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 434 529,05	12 724 265,09
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché ré-glé-men-té ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	4 701,33	14 650,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 701,33	14 650,55
Comptes financiers	1 555 141,28	717 900,44
Liquidités	1 555 141,28	717 900,44
Total de l'actif	22 884 707,43	20 436 857,30

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	22 311 359,83	18 592 971,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	91 406,46	1 468 266,45
Résultat de l'exercice (a, b)	98 274,38	284 460,73
Total des capitaux propres	22 501 040,67	20 345 698,20
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	383 666,76	91 159,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	383 666,76	91 159,10
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	22 884 707,43	20 436 857,30

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	302 296,86	342 814,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	172 007,20	15 464,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	2 515,14
TOTAL (I)	474 304,06	360 793,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 610,53	3 225,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 610,53	3 225,64
Résultat sur opérations financières (I - II)	471 693,53	357 567,95
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	378 965,43	86 210,20
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	92 728,10	271 357,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 546,28	13 102,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	98 274,38	284 460,73

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
S	FR0012034783	0,2 % Frais de gestion financière Actif 0,00% administratifs externes à la société 0,20%	Actif net
A	FR0012034791	1,2 % Frais de gestion financière Actif 1,00% administratifs externes à la société 0,20%	Actif net
I	FR0013462033	0,7 % Frais de gestion financière Actif 0,50% administratifs externes à la société 0,20%	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
S	FR0012034783	1,50% TTC taux maximum de l'actif net
A	FR0012034791	1,50% TTC taux maximum de l'actif net
I	FR0013462033	1,50% TTC taux maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0012034783 S

10% TTC au-delà de la performance annuelle de l'EONIA capitalisé + 1%

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du High Water Mark.

La commission de surperformance est égale à 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de l'EONIA capitalisé +1%. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois. Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du fonds et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2015. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à l'évolution, au-delà de l'EONIA capitalisé + 1%, de l'actif d'un fonds de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Le système de High Water Mark (HWM) retenu n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

Le FCP, sur l'exercice, surperforme la performance du fonds de référence,

La valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence et répond aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du FCP et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est inférieure à la performance du fonds de référence ou ne répond pas aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes sera nulle.

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0012034791 A

10% TTC au-delà de la performance annuelle de l'EONIA capitalisé + 1%

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du High Water Mark.

La commission de surperformance est égale à 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de l'EONIA capitalisé +1%. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois. Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du fonds et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2015. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à l'évolution, au-delà de l'EONIA capitalisé + 1%, de l'actif d'un fonds de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Le système de High Water Mark (HWM) retenu n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

Le FCP, sur l'exercice, surperforme la performance du fonds de référence,

La valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence et répond aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du FCP et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est inférieure à la performance du fonds de référence ou ne répond pas aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes sera nulle.

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013462033 I

10% TTC au-delà de la performance annuelle de l'EONIA capitalisé + 1%

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du High Water Mark.

La commission de surperformance est égale à 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de l'EONIA capitalisé +1%. La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois. Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du fonds et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2015. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à l'évolution, au-delà de l'EONIA capitalisé + 1%, de l'actif d'un fonds de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Le système de High Water Mark (HWM) retenu n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

Le FCP, sur l'exercice, surperforme la performance du fonds de référence,

La valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence et répond aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du FCP et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance nette de frais du FCP est inférieure à la performance du fonds de référence ou ne répond pas aux conditions du HWM, la part variable des frais de gestion internes sera nulle.

- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
<ul style="list-style-type: none"> • Actions : 0,10% TTC (avec un maximum de 75€) • Obligations : 0,10% TTC (avec un maximum de 95€) • OPC: 180€ TTC maximum • Instruments monétaires : 25€ TTC (France) et 55€ TTC(étranger) <p>Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction</p>		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Les instruments financiers structurés suivants représentant 26,19 % de l'actif net au 31 décembre 2021 sont valorisées à partir des prix communiqués par les émetteurs. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Isin	Nom
CH0521592755	EFG INTL TV 25 IDX
CH0524352371	LEONTEQ SEC 26 IDX
CH0524720536	EFG INTL TV25 IDX
CH0590423023	WPS&P500 171221
FR0014005005	WCBASKET 161222
XS2027794507	SG ISSUER 24 IDX
XS2112710434	SG ISSUER TV 0225
XS2204165265	BNP PARIB TV23 IDX
XS2266431506	BNP PARIBA 22 IDX
XS2266431761	BNP PARIBA 22 IDX
XS2278310813	SG ISSUER 22 IDX
XS2317299060	TELEGRAM GRP 7%26

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2021	31/12/2020
Actif net en début d'exercice	20 345 698,20	16 956 455,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 957 111,87	5 858 377,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 407 243,71	-1 723 709,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 465 255,48	2 512 091,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 375 676,57	-1 059 764,31
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-17 059,53	-27 260,48
Différences de change	8 438,53	-5 728,21
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 431 788,30	-2 436 121,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	236 537,60	-2 195 250,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 195 250,70	240 870,58
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 728,10	271 357,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	22 501 040,67	20 345 698,20

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 431 793,81	19,70
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 048 780,00	4,66
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	5 480 573,81	24,36
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 026 126,31	13,45	844 425,00	3,75	1 610 022,50	7,16	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 555 141,28	6,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 302 462,50	5,79	578 580,00	2,57	3 599 531,31	16,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 555 141,28	6,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP			Devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 038 158,73	4,61	526 309,53	2,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	896 926,81	3,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	1 765 351,19	7,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 030,88	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2021
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			6 041 172,54
	FR0013321957	LONG.D.J.UC.SUH 3D	918 337,44
	FR0013405461	LONGCH.AUT.FD A 3D	2 234 895,89
	FR0013423571	LON.DAL.IND.SUH 3D	391 832,57
	FR0013442597	LONG.SOL.CR.FD I3D	2 496 106,64
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			6 041 172,54

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	98 274,38	284 460,73
Total	98 274,38	284 460,73

	31/12/2021	31/12/2020
A1 PARTS CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-8 927,28	31 261,61
Total	-8 927,28	31 261,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
C2 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	101 309,79	211 413,46
Total	101 309,79	211 413,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 891,87	41 785,66
Total	5 891,87	41 785,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	91 406,46	1 468 266,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	91 406,46	1 468 266,45

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
A1 PARTS CAPI A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 144,32	306 549,30
Total	18 144,32	306 549,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
C2 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	63 323,72	910 932,42
Total	63 323,72	910 932,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2021	31/12/2020
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 938,42	250 784,73
Total	9 938,42	250 784,73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
29/12/2017	A1 PART CAPI A	721 630,13	673,901	1 070,83	0,00	0,00	0,00	10,97
29/12/2017	C2 PART CAPI S	6 587 873,51	5 835,798	1 128,87	0,00	0,00	0,00	21,39
31/12/2018	A1 PART CAPI A	1 342 171,60	1 311,991	1 023,00	0,00	0,00	0,00	36,23
31/12/2018	C2 PART CAPI S	8 845 999,84	8 119,922	1 089,42	0,00	0,00	0,00	49,72
31/12/2019	A1 PART CAPI A	4 459 535,47	3 844,005	1 160,13	0,00	0,00	0,00	85,27
31/12/2019	C2 PART CAPI S	12 096 720,64	9 704,510	1 246,51	0,00	0,00	0,00	102,04
31/12/2019	II PART CAPI II	400 199,46	400,000	1 000,50	0,00	0,00	0,00	23,29
31/12/2020	A1 PART CAPI A	4 237 187,11	3 876,633	1 093,01	0,00	0,00	0,00	87,14
31/12/2020	C2 PART CAPI S	12 635 943,00	10 652,432	1 186,20	0,00	0,00	0,00	105,36
31/12/2020	II PART CAPI I	3 472 568,09	3 665,690	947,32	0,00	0,00	0,00	79,81
31/12/2021	A1 PART CAPI A	4 562 568,76	3 728,510	1 223,70	0,00	0,00	0,00	2,47
31/12/2021	C2 PART CAPI S	15 453 221,85	11 532,305	1 339,99	0,00	0,00	0,00	14,27
31/12/2021	II PART CAPI I	2 485 250,06	2 332,690	1 065,40	0,00	0,00	0,00	6,78

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PARTS CAPI A		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	71,757000	86 608,83
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-219,880000	-260 995,01
Solde net des Souscriptions / Rachats	-148,123000	-174 386,18
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 728,510000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI S		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 435,465000	5 673 698,34
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 555,592000	-4 516 221,96
Solde net des Souscriptions / Rachats	879,873000	1 157 476,38
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	11 532,305000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	205,000000	196 804,70
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 538,000000	-1 630 026,74
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 333,000000	-1 433 222,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 332,690000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PARTS CAPI A	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2021
FR0012034791 A1 PARTS CAPI A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	53 321,96
Pourcentage de frais de gestion variables	1,19
Commissions de surperformance (frais variables)	52 870,34
Rétrocessions de frais de gestion	960,55

	31/12/2021
FR0012034783 C2 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	27 403,11
Pourcentage de frais de gestion variables	1,29
Commissions de surperformance (frais variables)	176 906,99
Rétrocessions de frais de gestion	2 946,36

	31/12/2021
FR0013462033 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	25 575,36
Pourcentage de frais de gestion variables	1,30
Commissions de surperformance (frais variables)	47 589,00
Rétrocessions de frais de gestion	794,42

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
Créances	Frais de gestion rétrocedés	4 701,33
Total des créances		4 701,33
Dettes	Frais de gestion	383 666,76
Total des dettes		383 666,76
Total dettes et créances		-378 965,43

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	21 324 864,82	94,78
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 409 761,96	10,71
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	5 480 573,81	24,36
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	13 434 529,05	59,71
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	4 701,33	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-383 666,76	-1,71
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 555 141,28	6,91
DISPONIBILITES	1 555 141,28	6,91
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	22 501 040,67	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						2 409 761,96	10,71
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 997 202,18	8,88
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						1 997 202,18	8,88
TOTAL FRANCE						52 224,00	0,23
FR0000121121 EURAZEO			EUR	680		52 224,00	0,23
TOTAL ROYAUME UNI						526 309,53	2,34
GB00BKLGLS10 NIPPON ACTIVE VALUE FUND			GBP	330 000		526 309,53	2,34
TOTAL guernesey						860 865,35	3,83
GG00B1RMC548 TETRAGON FINANCIAL GROUP			USD	90 000		672 350,15	2,99
GG00BWBSDM98 CHEN TR INCM FD EUR			EUR	344 320		188 515,20	0,84
TOTAL JAPON						209 259,10	0,93
US83404D1090 SOFTBANK CORP.ADR REP. 0,5 ACT			USD	9 900		209 259,10	0,93
TOTAL PAYS-BAS						201 154,50	0,89
NL0012059018 EXOR HOLDING			EUR	1 905		150 418,80	0,66
NL0013654783 PROSUS			EUR	690		50 735,70	0,23
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						147 389,70	0,66
US3135867527 FNMA 8,25% SER.S PREF. NON CUM			USD	53 750		147 389,70	0,66
TOTAL Actions & valeurs assimilées non négo. sur un marché régl.						412 559,78	1,83
TOTAL Warrants non négo. sur un marché régl. ou assimilé						412 559,78	1,83
TOTAL FRANCE						403 400,00	1,79
FR0014005005 WCBASKET 161222 SG			EUR	4 000		403 400,00	1,79
TOTAL LUXEMBOURG						9 159,78	0,04
CH0590423023 WPS&P500 171221 EXANE SOL			USD	750		9 159,78	0,04
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						5 480 573,81	24,36
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						5 480 573,81	24,36
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 431 793,81	19,70
TOTAL guernesey						2 094 875,00	9,31
CH0521592755 EFG INTL FIN TV20-0325 BASKET	05/03/2020	05/03/2025	EUR	750		844 425,00	3,75
CH0524352371 LEONTEQ SEC 20-090326 BASKET	09/03/2020	09/03/2026	EUR	250		316 850,00	1,41
CH0524720536 EFG INTL FIN TV20-0325 BASKET	05/03/2020	05/03/2025	EUR	750		933 600,00	4,15

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL LUXEMBOURG						983 892,00	4,37
XS2112710434 EMTN SG ISSUER TV 21022025	14/04/2020	21/02/2025	EUR	109		607 729,50	2,70
XS2278310813 SG ISSUER 21-010722 BASKET	27/04/2021	01/07/2022	EUR	3 750		376 162,50	1,67
TOTAL PAYS-BAS						456 100,00	2,03
XS2266431506 BNP PARIBAS ISS 21-1222 BASKET	25/03/2021	30/12/2022	EUR	500		456 100,00	2,03
TOTAL VIERGES BRITANNIQUES						896 926,81	3,99
XS2317279060 TELEGRAM GRP 7%21-220326	22/03/2021	22/03/2026	USD	1 000	7,00	896 926,81	3,99
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 048 780,00	4,66
TOTAL LUXEMBOURG						271 020,00	1,20
XS2027794507 SG ISSUER 19-021024 BASKET	02/10/2019	02/10/2024	EUR	200		271 020,00	1,20
TOTAL PAYS-BAS						777 760,00	3,46
XS2204165265 BNP PARIBAS ISS TV20-23 BASKET	11/12/2020	29/12/2023	EUR	20		307 560,00	1,37
XS2266431761 BNP PARIBAS ISS 21-1222 BASKET	26/03/2021	30/12/2022	EUR	500		470 200,00	2,09
TOTAL Titres d'OPC						13 434 529,05	59,70
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						4 954 194,53	22,02
TOTAL FRANCE						2 496 106,64	11,10
FR0013442597 LONGCH.SOLFER.CR.FD I SI.3DEC			EUR	2 197,335		2 496 106,64	11,10
TOTAL guernesey						420 689,40	1,87
GG00B1YQ7219 THIRD POINT OFFSHORE			USD	17 218		420 689,40	1,87
TOTAL ITALIE						1 962 974,16	8,72
IT0001358479 UNICREDITO IMMOBILIARE UNO			EUR	198		0,00	0,00
IT0001476412 QF AMUNDI RE EUROPA			EUR	1 825		0,00	0,00
IT0003752745 IMMOBILIARE DIN AMICO 31.12.23			EUR	15 884		1 181 293,08	5,25
IT0004014707 ATLANTIC 1 DISTRIBUTION			EUR	4 234		781 681,08	3,47
TOTAL LUXEMBOURG						74 424,33	0,33
LU1841731745 LYXOR MSCI CHINA UC.ETF ACC			USD	4 000		74 424,33	0,33
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						8 480 334,52	37,68
TOTAL FRANCE						4 959 712,96	22,03
FR0011585538 NOVA EUROPE ISR I FCP 3DEC			EUR	4		144 409,60	0,64
FR0013321957 LO.D.J.LG ON.UC.F.SUH SI.3DEC			EUR	683,053		918 337,44	4,08
FR0013405461 LONGCHAMP AUT.FUND A SI.3DEC			EUR	2 014,2		2 234 895,89	9,93
FR0013412889 IXIOS GOLD ACTION I SI.3DEC			USD	215,376		405 233,60	1,80

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013423571 LONG.DAL.IND.UC.FD SUH SI.3DEC			EUR	21,138		391 832,57	1,74
FR0014001BT0 IXIOS GLOB.MINING I USD SI.3D			USD	759,526		865 003,86	3,84
TOTAL IRLANDE						1 641 872,38	7,30
IE00BFXZM553 LAF DALT EUR-B1-ACC C.			EUR	119,4672		266 716,15	1,19
IE00BFXZM884 LAF DALT EUR-B2-ACC C.			EUR	350		697 891,74	3,10
IE00BJJNH014 MAN GL EV EUR-IN-AC			EUR	996,085		118 842,90	0,53
IE00BP3QZB59 ISHS EDG MSCI WRLD VAL UCITS			EUR	9 000		301 500,00	1,34
IE00BYT35D51 ALGEB GLB EUR-I-AC			EUR	1 993,34		256 921,59	1,14
TOTAL ITALIE						638 720,00	2,84
IT0003017446 QF AMUNDI RE ITALIA DISTRIBUT.			EUR	998		638 720,00	2,84
TOTAL LUXEMBOURG						1 240 029,18	5,51
LU0217138485 PICTET PREM.BRANDS CL.I EUR 5D			EUR	194,27562		66 236,33	0,29
LU0592589740 PICTET TR MANDARIN CL.I EUR 5D			EUR	238,90743		42 047,71	0,19
LU1611493906 EQUITYFLEX EC EUR C.			EUR	33,395		68 190,59	0,30
LU1840470048 PRIVE AM EVEUR NUSC EUR C.			EUR	17 390,22		207 025,35	0,92
LU1995645956 HELIUM INVST SC EUR C.			EUR	682,532		856 529,20	3,81

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques